

Le 07 avril 2026

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire tenue le lundi 07 avril 2026 à 19h30 à l'église, située au 1551 rue Principale à Lawrenceville.

Étaient présents : Monsieur Éric Bossé, maire
 Monsieur Daniel Héroux, conseiller poste numéro 2
 Monsieur Claude Paradis, conseiller poste numéro 3
 Madame Valérie Fontaine-Martin, conseillère poste numéro 4
 Monsieur Carl Massé, conseiller poste numéro 5
 Monsieur Réal Delorme, conseiller poste numéro 6

Était absent : Monsieur Alexis Tessier, conseiller poste numéro 1

Le conseil formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Éric Bossé

Était également présente : Madame Ann-Renée Coulombe, dma
 Directrice générale et Greffière-trésorière

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE;

À 19h30, le maire, monsieur Éric Bossé, déclare la séance ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;

2026-04-40 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur la proposition de : Valérie Fontaine-Martin
Appuyé par: Daniel Héroux
Il est résolu à l'unanimité des membres présents

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté :

1. Ouverture de l'assemblée;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal – séance ordinaire du 09 mars 2026;
4. Questions de l'assemblée;
5. Approbation de la liste des comptes payés et à payer;
6. Rapport budgétaire;
7. Rapport des comités;
8. Suivi des dossiers;
9. Avis de motion – règlement numéro 2026-369;
10. Adoption du premier projet de règlement numéro 2026-369 visant à modifier le règlement de zonage numéro 2008-263 et ses amendements;
11. Avis de motion – règlement numéro 2026-372 relatif à l'installation, l'utilisation et la gestion des compteurs d'eau ;
 - 11.1. Dépôt du projet de règlement numéro 2026-372 relatif à l'installation, l'utilisation et la gestion des compteurs d'eau;
12. Offre de service – évaluation immobilière;
13. Boîte pour défibrillateur;
14. Tarification – forfaits de location de la salle communautaire;

15. Modification de l'entente de voirie;
16. Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale
17. Dépôt de l'appel d'offre pour le déneigement et l'entretien d'hiver du réseau routier de la municipalité de Lawrenceville;
18. Service en ressources humaines et relations du travail et services juridiques de la FQM;
19. Demande d'aide financière – réaménagement de la cour de l'école;
20. Offre de service professionnelle – urbanisme et inspection municipale;
21. Questions de l'assemblée;
22. Affaires nouvelles;
23. Levée de la séance.

ADOPTÉE

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL : SÉANCE ORDINAIRE DU 09 MARS 2026;

2026-04-41

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL : SÉANCE ORDINAIRE DU 09 MARS 2026

ATTENDU QUE tous et chacun des membres du conseil ont déclaré et reconnu avoir reçu, avant ce jour, copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 09 mars 2026;

Sur la proposition de : Carl Massé
Appuyé par : Claude Paradis
Il est résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 09 mars 2026 soit adopté.

ADOPTÉE

4. QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE;

Seules les questions entraînant une résolution du Conseil sont conciliées au procès-verbal.

5. APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER;

2026-04-42

APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

Sur la proposition de : Daniel Héroux
Appuyé par: Réal Delorme
Il est résolu à l'unanimité des membres présents

QUE soit approuvée la liste des comptes payés datée du 31 mars 2026, pour un montant de **225 258.99\$** et d'adopter le paiement desdits comptes, dont les chèques sont contresignés par le maire et la directrice générale.

QUE soit approuvée la liste des comptes payés et à payer, datée du 07 avril 2026, pour un montant de **43 409.61\$** et d'autoriser le paiement desdits comptes, dont les chèques sont contresignés par le maire et la directrice générale.

ADOPTÉE

6. RAPPORT BUDGÉTAIRE;

La directrice générale et Greffière-trésorière a déposé le rapport budgétaire au 31 mars 2026, lequel démontre :

	<u>Pour le mois de mars</u>	<u>Cumulatif 2026</u>
Revenus de fonctionnement :	\$ 692 197.34	\$ 963 494.30
Dépenses de fonctionnement :	\$ 656 179.70	\$ 917 714.31

7. RAPPORT DES COMITÉS;

8. SUIVIS DES DOSSIERS;

9. AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-369;

2026-04-43

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-369

Monsieur le conseiller Daniel Héroux donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera présenté pour adoption, le règlement numéro 2026-369 modifiant le règlement de zonage 2008-263 dans le but :

- Réviser le cadre d'application sur les bâtiments accessoires isolés et rattachés
- D'Autoriser les habitations multifamiliales isolées dans la zone MIX-2
- De permettre l'aménagement des unités d'habitation accessoire attachées (UHAA) et détachées (UHAD) à certaines conditions
- D'augmenter le pourcentage maximal d'occupation du sol des bâtiments accessoires dans certaines zones
- D'harmoniser les marges latérales pour les habitations jumelées et en rangée sur l'ensemble du territoire
- De modifier la superficie minimale d'une habitation isolée
- De réviser les dispositions sur le nombre maximal autorisé de bâtiments accessoires, les abris hivernaux et les espaces habitables dans un bâtiment accessoire
- D'autoriser les conteneurs maritimes ou intermodaux comme bâtiment accessoire.

10. ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-369 VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2008-263 ET SES AMENDEMENTS;

2026-04-44

ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-369 VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2008-263 ET SES AMENDEMENTS

CONSIDÉRANT les pouvoirs attribués par la *Loi* à la municipalité de Lawrenceville;

CONSIDÉRANT qu'un règlement de zonage est actuellement applicable au territoire de la municipalité et qu'il est opportun d'apporter certaines modifications à ce règlement;

CONSIDÉRANT que la municipalité souhaite réviser le cadre d'application sur les bâtiments accessoires isolés et rattachés ;

CONSIDÉRANT que la municipalité souhaite autoriser les habitations multifamiliales isolées dans la zone MIX-2 ;

CONSIDÉRANT que la municipalité souhaite autoriser l'aménagement des unités d'habitation accessoire attachées (UHAA) et détachées (UHAD) à certaines conditions ;

CONSIDÉRANT que la municipalité souhaite augmenter le pourcentage maximal d'occupation du sol des bâtiments accessoires dans certaines zones ;

CONSIDÉRANT que la municipalité souhaite harmoniser les marges de recul latérales minimales pour les bâtiments principaux jumelés et en rangée sur l'ensemble du territoire ;

CONSIDÉRANT que la municipalité souhaite modifier la superficie minimale d'une habitation isolée ;

CONSIDÉRANT que la municipalité souhaite réviser les dispositions sur le nombre autorisé de bâtiments accessoires, les abris hivernaux et les espaces habitables dans un bâtiment accessoire ;

CONSIDÉRANT que la municipalité souhaite autoriser l'utilisation d'un conteneur maritime ou intermodal comme bâtiment accessoire;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a préalablement été donné par monsieur Daniel Héroux, conseiller poste numéro 2, lors de la session du 07 avril 2026;

Sur la proposition de : Claude Paradis

Appuyé par : Carl Massé

Il est résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE le conseil municipal de Lawrenceville adopte par la présente le premier projet de règlement numéro 2026-369 conformément à l'article 124 de la *Loi*;

QUE la consultation publique prévue soit tenue le 07 avril 2026 à 19 heures au sous-sol de l'église, située au 1551 rue Principale à Lawrenceville;

QU'il soit statué ce qui suit :

**Dispense de lecture*

ADOPTÉE

11. AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-372 RELATIF À L'INSTALLATION, L'UTILISATION ET LA GESTION DES COMPTEURS D'EAU;

2026-04-45

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-372 RELATIF À L'INSTALLATION, L'UTILISATION ET LA GESTION DES COMPTEURS D'EAU

AVIS DE MOTION est donné par madame Valérie Fontaine-Martin, conseillère poste numéro 4, qu'à une séance ultérieure sera déposé pour adoption le règlement 2025-372 sur les compteurs d'eau;

11.1. DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-372 RELATIF À L'INSTALLATION, L'UTILISATION ET LA GESTION DES COMPTEURS D'EAU;

ATTENDU QUE la Municipalité de Lawrenceville est responsable de la gestion, de la protection et de la distribution de l'eau potable sur son territoire;

ATTENDU QUE l'eau potable constitue une ressource essentielle dont l'utilisation doit être encadrée de manière responsable et durable;

ATTENDU QUE la mise en place de compteurs d'eau permet une meilleure connaissance de la consommation, favorise une utilisation efficace de la ressource et contribue à la réduction du gaspillage;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite assurer une répartition équitable des coûts liés à la production et à la distribution de l'eau potable;

ATTENDU QUE l'installation de compteurs d'eau facilite la détection des fuites et l'entretien du réseau d'aqueduc;

ATTENDU QU'il y a lieu d'établir des normes concernant l'installation, l'utilisation, l'entretien et la lecture des compteurs d'eau;

ATTENDU QUE la municipalité désire étendre l'obligation d'installation de compteurs d'eau à tous les types d'usages, incluant les immeubles résidentiels, commerciaux, industriels et institutionnels;

ATTENDU QUE la municipalité juge nécessaire de se doter d'un règlement à cet effet;

Sur la proposition de :

Appuyé par :

Il est résolu à l'unanimité des membres présents:

** Dispense de lecture*

12. OFFRE DE SERVICE – ÉVALUATION IMMOBILIÈRE;

OFFRE DE SERVICE – ÉVALUATION IMMOBILIÈRE

ATTENDU QUE la Municipalité de Lawrenceville a reçu une offre de service portant la référence OF-26-2535 visant l'estimation de la valeur marchande des immeubles suivants :

- Propriété industrielle sise au 2095, rue Dandenault, à Lawrenceville;
- Centre communautaire sis au 1551, rue Principale, à Lawrenceville;

ATTENDU QUE cette offre de service comprend notamment :

- La visite des lieux, la prise de photos et les relevés nécessaires;
- L'analyse des informations municipales, incluant le zonage et les usages permis;
- La consultation de la documentation pertinente;
- La rédaction de rapports d'évaluation complets de type narratif;
- L'application des méthodes d'évaluation appropriées;
- La conciliation et la détermination de la valeur marchande;

ATTENDU QUE les honoraires professionnels pour la réalisation de ce mandat s'élèvent à 5 000 \$, plus les taxes applicables;

ATTENDU QUE la livraison des rapports est prévue dans un délai de 4 à 6 semaines suivant l'acceptation de l'offre et la réception des documents requis;

ATTENDU QUE l'assureur de la municipalité recommande fortement de mandater un évaluateur agréé afin d'obtenir une estimation du coût de reconstruction à neuf, notamment en raison :

- D'une situation actuelle de sous-assurance;
- Des risques liés à la règle proportionnelle en cas de sinistre partiel;
- De l'insuffisance potentielle de couverture en cas de perte totale;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt de la municipalité de disposer d'une évaluation professionnelle à jour afin d'ajuster adéquatement la couverture d'assurance des bâtiments;

Sur la proposition de : Valérie Fontaine-Martin

Appuyé par : Carl Massé

Il est résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE le conseil municipal accepte l'offre de service portant la référence OF-26-2535 pour la réalisation d'un mandat d'évaluation de la valeur marchande des immeubles municipaux identifiés;

QUE le conseil autorise une dépense maximale de 5 000 \$, plus les taxes applicables, pour la réalisation de ce mandat;

QUE la direction générale soit autorisée à signer, pour et au nom de la municipalité, tout document nécessaire à l'octroi et à la réalisation de ce mandat;

QUE les services municipaux concernés soient autorisés à transmettre à l'évaluateur l'ensemble des documents requis à l'exécution du mandat;

QUE les résultats de cette évaluation soient utilisés notamment pour la révision des montants d'assurance des immeubles municipaux.

ADOPTÉE

13. BOITE POUR DÉFIBRILLATEUR;

2026-04-47

BOITE POUR DÉFIBRILLATEUR

ATTENDU QUE la Municipalité de Lawrenceville souhaite procéder à l'installation d'une boîte chauffante pour défibrillateur externe automatisé (DEA) afin d'assurer son bon fonctionnement en toute saison;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu la soumission no **26-033** pour la réalisation de ces travaux;

ATTENDU QUE les travaux comprennent notamment :

- L'installation de la boîte chauffante fournie par la municipalité;
- L'alimentation électrique à partir du panneau existant;
- Le passage du filage requis;
- Le raccordement électrique complet;

ATTENDU QUE les matériaux et la main-d'œuvre nécessaires sont inclus dans la soumission, excluant la réparation des ouvertures (gypse, finition);

ATTENDU QUE le coût total des travaux s'élève à **940 \$, avant taxes**;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt de la municipalité d'assurer l'accessibilité et la fonctionnalité adéquate de son équipement de premiers secours;

Sur la proposition de : Daniel Héroux

Appuyé par : Claude Paradis

Il est résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE le conseil municipal accepte la soumission no **26-033** pour l'installation d'une boîte chauffante pour défibrillateur (DEA);

QUE le conseil autorise une dépense maximale de **940 \$, plus les taxes applicables**, pour la réalisation des travaux;

QUE la direction générale soit autorisée à signer, pour et au nom de la municipalité, tout document nécessaire à l'exécution de ce mandat;

QUE les travaux soient réalisés à l'endroit désigné par la municipalité.

ADOPTÉE

14. TARIFICATION – FORFAITS DE LOCATION POUR LA SALLE COMMUNAUTAIRE;

2026-04-48

TARIFICATION – FORFAITS DE LOCATION POUR LA SALLE COMMUNAUTAIRE

ATTENDU QUE la municipalité de Lawrenceville met à la disposition des citoyens et des organismes une salle communautaire pour la tenue d'activités sociales, culturelles et communautaires;

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite encadrer l'utilisation de cette salle par une grille tarifaire claire, équitable et adaptée aux différents types d'utilisateurs;

ATTENDU QU'il y a lieu d'établir des forfaits de location afin de faciliter l'accès à la salle tout en assurant une saine gestion des ressources municipales;

Sur la proposition de : Réal Delorme

Appuyé par : Carl Massé

Il est résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE le conseil municipal adopte la grille des tarifs et forfaits de location de la salle communautaire, telle que présentée en annexe A de la présente résolution;

QUE cette grille inclut notamment :

- Des tarifs horaires et journaliers;
- Des forfaits pour événements (réunions, fêtes familiales, activités communautaires, etc.);
- Des conditions particulières pour les résidents, organismes locaux et non-résidents;

QUE ces tarifs entrent en vigueur à compter du 07 avril 2026;

QUE la direction générale soit autorisée à appliquer et à administrer ladite grille tarifaire, et à effectuer toute modification administrative mineure jugée nécessaire;

QUE la présente résolution remplace toute résolution antérieure relative à la tarification de la salle communautaire.

ADOPTÉE

15. MODIFICATION DE L'ENTENTE DE VOIRIE;

2026-04-49

MODIFICATION DE L'ENTENTE DE VOIRIE

ATTENDU QUE la Municipalité de Lawrenceville est partie à l'entente intermunicipale relative au partage des ressources affectées aux services de travaux publics avec la Municipalité du Canton de Valcourt;

ATTENDU QUE l'article 13 de ladite entente prévoit la possibilité pour une autre municipalité d'y adhérer, sous réserve des conditions suivantes :

- Obtenir le consentement des parties à l'entente;
- Accepter les conditions d'adhésion convenues entre les parties sous forme d'un addenda;
- Que l'addenda soit autorisé par résolution du conseil municipal de chaque partie;

ATTENDU QUE la Municipalité de Maricourt a exprimé son désir d'adhérer à l'entente;

ATTENDU QUE les conditions d'adhésion ont été présentées et acceptées;

Sur la proposition de : Carl Massé

Appuyé par : Claude Paradis

Il est résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE le conseil municipal de Lawrenceville consente à l'adhésion de la Municipalité de Maricourt à l'entente intermunicipale relative au partage des ressources affectées au services de travaux publics;

QUE le conseil municipal autorise la signature de l'addenda à l'entente, incluant les conditions d'adhésion convenues;

QUE le maire et la direction générale soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, tout document requis afin de donner effet à la présente résolution;

QUE copie de la présente résolution et de l'addenda soit transmise à toutes les municipalités parties à l'entente.

ADOPTÉE

16. FONDS RÉGIONS ET RURALITÉS, SOUS-VOLET COOPÉRATION INTERMUNICIPALE;

2026-04-50

FONDS RÉGIONS ET RURALITÉS, SOUS-VOLET COOPÉRATION INTERMUNICIPALE

ATTENDU QUE la Municipalité de Lawrenceville reconnaît avoir lu et pris connaissance du *Guide du demandeur* concernant le volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale;

ATTENDU QUE les organismes municipaux des municipalités de Canton de Valcourt, Lawrenceville et Maricourt désirent présenter un projet de partage des ressources affectées au services de travaux publics dans le cadre du volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité.

Sur la proposition de : Daniel Héroux

Appuyé par : Claude Paradis

Il est résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE le conseil de la municipalité de Lawrenceville s'engage à participer au projet de partage des ressources affectées au services de travaux publics;

QUE le conseil de la municipalité de Lawrenceville accepte d'assumer une partie des coûts, à savoir l'apport minimal exigé dans le cadre du programme;

QUE le conseil de la municipalité de Lawrenceville nomme la municipalité du Canton de Valcourt organisme responsable du projet, et autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale;

QUE le conseil de la municipalité de Lawrenceville la direction générale pour signer tout document nécessaire ou utile ou demandé par l'organisme municipal responsable du projet aux fins de la présente demande de subvention.

ADOPTÉE

17. DÉPÔT DE L'APPEL D'OFFRE POUR LE DÉNEIGEMENT ET L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER DE LA MUNICIPALITÉ DE LAWRENCEVILLE;

2026-04-51

DÉPÔT DE L'APPEL D'OFFRE POUR LE DÉNEIGEMENT ET L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER DE LA MUNICIPALITÉ DE LAWRENCEVILLE

ATTENDU QUE la Municipalité de Lawrenceville doit assurer le déneigement et l'entretien d'hiver de son réseau routier;

ATTENDU QUE la longueur totale des chemins visés est de 15,26 kilomètres;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite obtenir des soumissions pour un contrat incluant les options suivantes :

- Option A : Contrat d'un an (saison 2026-2027)
- Option B : Contrat de trois ans (saisons 2026-2027 à 2028-2029)
- Option C : Contrat de cinq ans (saisons 2026-2027 à 2030-2031);

ATTENDU QUE les documents d'appel d'offres ont été préparés, incluant le devis technique, puis révisé par notre service juridique;

ATTENDU QUE la Municipalité doit procéder par appel d'offres public conformément aux lois en vigueur et publier celui-ci sur le système électronique d'appel d'offres (SÉAO);

Sur la proposition de : Carl Massé
Appuyé par : Valérie Fontaine-Martin
Il est résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE le conseil municipal autorise le lancement d'un appel d'offres public pour le déneigement et l'entretien d'hiver du réseau routier de la Municipalité de Lawrenceville;

QUE cet appel d'offres soit publié sur le SÉAO conformément aux exigences légales;

QUE la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à signer tous les documents nécessaires à cet appel d'offres;

QUE la date d'ouverture des soumissions soit fixée au jeudi 14 mai 2026 à 10 h, au bureau municipal situé au 2100, rue Dandenault, Lawrenceville (Québec);

QUE le conseil municipal se réserve le droit de n'accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues, conformément aux documents d'appel d'offres;

QUE le contrat soit octroyé par résolution du conseil municipal, à sa seule discrétion.

ADOPTÉE

18. SERVICE EN RESSOURCES HUMAINES ET RELATIONS DU TRAVAIL ET SERVICES JURIDIQUES DE LA FQM ;

2026-04-52

SERVICE EN RESSOURCES HUMAINES ET RELATIONS DU TRAVAIL ET SERVICES JURIDIQUES DE LA FQM

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Lawrenceville est membre de la Fédération québécoise des municipalités (la « FQM ») ;

CONSIDÉRANT que la FQM offre un service d'accompagnement en ressources humaines et relations du travail, incluant des services de nature juridique ;

CONSIDÉRANT que les tarifs horaires des techniciens et professionnels de ces services fixés pour l'année 2026 varient entre 115 \$ et 225 \$;

CONSIDÉRANT l'opportunité pour la Municipalité de bénéficier de soutien en ressources humaines et relations du travail ;

Sur la proposition de : Daniel Héroux

Appuyé par : Claude Paradis

Il est résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE la Municipalité de Lawrenceville mandate le Service en ressources humaines et relations du travail ainsi que les Services juridiques FQM afin qu'ils la conseillent et l'appuient, le cas échéant, en matière de ressources humaines et relations du travail, et ce, aux tarifs horaires alors en vigueur.

ADOPTÉE

19. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – RÉAMÉNAGEMENT DE LA COURS DE L'ÉCOLE;

XXXXXX DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – RÉAMÉNAGEMENT DE LA COURS DE L'ÉCOLE

ATTENDU QUE l'école Saint-Laurent a déposé une demande d'aide financière auprès de la Municipalité de Lawrenceville pour la réalisation du projet « Une cabane dans ma cour » visant le réaménagement de sa cour d'école ;

ATTENDU QUE ce projet s'inscrit dans le projet éducatif de l'établissement et dans son orientation éco plein air, et qu'il vise à créer un environnement extérieur éducatif, sécuritaire, stimulant et verdoyant ;

ATTENDU QUE le projet prévoit notamment la construction d'une cabane multifonctionnelle, l'aménagement d'une classe verte, l'installation de bacs de jardinage, l'ajout de mobilier extérieur ainsi que la plantation d'arbres ;

ATTENDU QU'une seconde phase inclut l'ajout d'un poulailler éducatif et la bonification des installations pédagogiques extérieures ;

ATTENDU QUE ce projet contribuera au bien-être des élèves, à leur réussite éducative, à l'adoption de saines habitudes de vie ainsi qu'au développement d'un milieu de vie bénéfique pour l'ensemble de la communauté ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Lawrenceville souhaite soutenir les initiatives locales favorisant l'éducation, l'environnement et la qualité de vie des citoyens ;

***** RÉSOLUTION REPORTÉE**

QUE le conseil municipal de Lawrenceville accorde une aide financière d'un montant de **[montant à déterminer] \$** à l'école Saint-Laurent pour la réalisation du projet « Une cabane dans ma cour »;

QUE cette contribution soit versée selon les modalités déterminées par la direction générale;

QUE la Municipalité de Lawrenceville souligne l'importance de ce projet pour la communauté et encourage sa réalisation.

ADOPTÉE

20. OFFRE DE SERVICE – URBANISME ET INSPECTION MUNICIPALE;

2026-04-53

OFFRE DE SERVICE – URBANISME ET INSPECTION MUNICIPALE

ATTENDU QUE l'inspectrice municipale est présentement en congé pour une durée indéterminée, créant ainsi un besoin immédiat d'assurer la continuité des services d'inspection municipale;

ATTENDU QUE la Municipalité doit maintenir les services essentiels liés à l'émission de permis, aux inspections, à l'application de la réglementation municipale ainsi qu'au service aux citoyens;

ATTENDU QUE la firme *Urbatek* a déposé une offre de service datée de 2026, identifiée sous le numéro 2026-34, pour la prestation de services d'inspection municipale en bâtiment et en environnement;

ATTENDU QUE cette offre prévoit notamment :

- La prise en charge complète des tâches d'inspection municipale;
- La prestation des services par du personnel qualifié;
- Une tarification horaire de 77,51 \$/heure, plus les frais de déplacement et les taxes applicables;
- Une durée de service indéterminée pour l'année 2026;

ATTENDU QUE le conseil municipal juge cette offre conforme aux besoins de la Municipalité et avantageuse afin d'assurer la continuité des services;

Sur la proposition de : Réal Delorme

Appuyé par : Carl Massé

Il est résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE le conseil municipal de Lawrenceville accepte l'offre de service #2026-34 soumise par la firme *Urbatek* pour les services d'inspection municipale en bâtiment et en environnement pour une durée indéterminée en 2026;

QUE les honoraires professionnels soient payés conformément aux modalités prévues à ladite offre, incluant le taux horaire, les frais de déplacement et les taxes applicables;

QUE la directrice générale (ou toute autre personne autorisée) soit autorisée à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document relatif à cette entente;

ADOPTÉE

21. QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE;

Seules les questions entraînant une résolution du Conseil sont conciliées au procès-verbal.

22. AFFAIRES NOUVELLES;

23. LEVÉE DE LA SÉANCE;

2026-04-54 LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur la proposition de : Réal Delorme
Appuyé par : Valérie Fontaine-Martin
Il est résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE la séance soit levée à 19h41

ADOPTÉE

Éric Bossé
Maire

Ann-Renée Coulombe, dma
Directrice générale & Greffière-trésorière